

KEMPEN INTERNATIONAL FUNDS
Société d'investissement à capital variable
de droit Luxembourgeois
60 avenue J.F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg,
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 146.018
(ci-après la « **Société** »)

Le 5 février 2025

**AVIS AUX ACTIONNAIRES DU
COMPARTIMENT MERCLAN GLOBAL EQUITY (LE « COMPARTIMENT »)**

Cher actionnaire,

Nous vous informons, en tant qu'actionnaire de la Société, de certaines modifications apportées au prospectus de la Société (le « **Prospectus** ») concernant le Compartiment.

L'objectif d'investissement et la politique du Compartiment seront modifiés pour préciser que le Compartiment peut investir dans des indices financiers et des produits structurés.

Par conséquent, la section « Objectif d'investissement et politique » de l'Annexe du Compartiment dans le Prospectus sera modifiée comme suit (les modifications sont soulignées ci-dessous) :

*« [...] Les actifs du Compartiment (à l'exclusion des liquidités supplémentaires et autres liquidités) seront investis, soit directement, soit de manière complémentaire, par l'utilisation de dérivés financiers et/ou via des OPCVM et d'autres OPC, dans des actions et des valeurs mobilières équivalentes à des actions émises par des sociétés cotées, **dans des indices financiers, dans des produits structurés (définis ci-dessous)**, dans des obligations d'entreprise et dans d'autres titres à revenu fixe. Parallèlement aux actions, le Compartiment peut aussi investir dans des fonds value, afin de couvrir les régions ou les secteurs pour lesquels le Gestionnaire n'aurait pas suffisamment de visibilité pour générer de la surperformance. Une attention particulière se porte sur les gestionnaires disposant d'une forte participation en actions.*

L'expression « produits structurés » désigne des valeurs mobilières émises par des établissements financiers de premier ordre visant à restructurer les caractéristiques d'investissement de certains autres investissements (les « actifs sous-jacents »). En tant que tels, les établissements financiers émettent des valeurs mobilières (les « produits structurés ») dont la performance est liée à celle des actifs sous-jacents. Ces derniers doivent répondre à la définition des valeurs mobilières selon l'article 41(1) a) – d) de la loi du 17 décembre 2010, l'article 2 du Règlement Grand-Ducal du 8 février 2008 et le point 17 des recommandations émises par l'ESMA 07-044b, et doivent s'inscrire dans le cadre de la politique d'investissement et de l'objectif d'investissement du Compartiment. Par ailleurs, les risques inhérents à l'exposition à ces actifs sous-jacents ne doivent pas excéder les limites d'investissement énoncées ci-après. [...] »

Toutes les autres caractéristiques importantes du Compartiment restent inchangées.

Cette clarification n'implique aucune modification de la stratégie d'investissement, de l'allocation du portefeuille ni du profil de risque du Compartiment et n'entraînera aucun coût supplémentaire facturé par le Compartiment.

La clarification susmentionnée sera reprise dans une version mise à jour du Prospectus, dont une copie est disponible sur demande au siège de la Société.

Les termes non définis dans cet avis ont la même signification que dans le Prospectus.

Cet avis est publié sur le site web www.beama.be.

Le dernier rapport (semi-)annuel, le nouveau Prospectus et les documents d'informations clés sont disponibles gratuitement chez Van Lanschot Kempen N.V., succursale belge, 2018 Anvers, Desguinlei 50 (03/286.78.00 – www.merciervanlanschot.be) et auprès de la société de gestion Van Lanschot Kempen Investment Management N.V. Nederland, Beethovenstraat 300, 1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas (<https://www.vanlanschotkempen.com/nl-nl/investment-management/fund-library>).

Le Conseil d'Administration.